

**EFIDEX*****SAS au capital de 38.500 euros****Siège social : Parc de l'Arboretum****73 Rue de St Mandrier****ZA La Millonne****83140 SIX FOURS LES PLAGES****RCS TOULON B 332 555 713**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2011

L'an 2011 et le 24 Octobre, à neuf heures, les associés de la Société EFIDEX se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Marie-Claire POGGI épouse PASTOUREAU préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 38.500 actions sur les 38.500 actions émises par la Société.

La Présidente constate que les associés présents réunissant au moins la moitié des actions composant le du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés les statuts de la Société, la feuille de présence à l'assemblée, le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- *Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire ;*
- *Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;*
 - *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de nommer, pour une durée de six exercices, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- la SARL EXPERTEA AUDIT au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° B 504 875 931, dont le siège social est 169 Chemin de Gibbes, 13014 MARSEILLE, représentée par ses deux cogérants M. Patrick ESTIENNE et M. Géraud BARACH.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Le Commissaire aux comptes ainsi nommé a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de nommer, pour une durée de six exercices, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

- Monsieur Géraud BARACH demeurant 169 chemin de Gibbes, 13014 MARSEILLE.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Le Commissaire aux comptes ainsi nommé a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente Marie-Claire PASTOUREAU



